



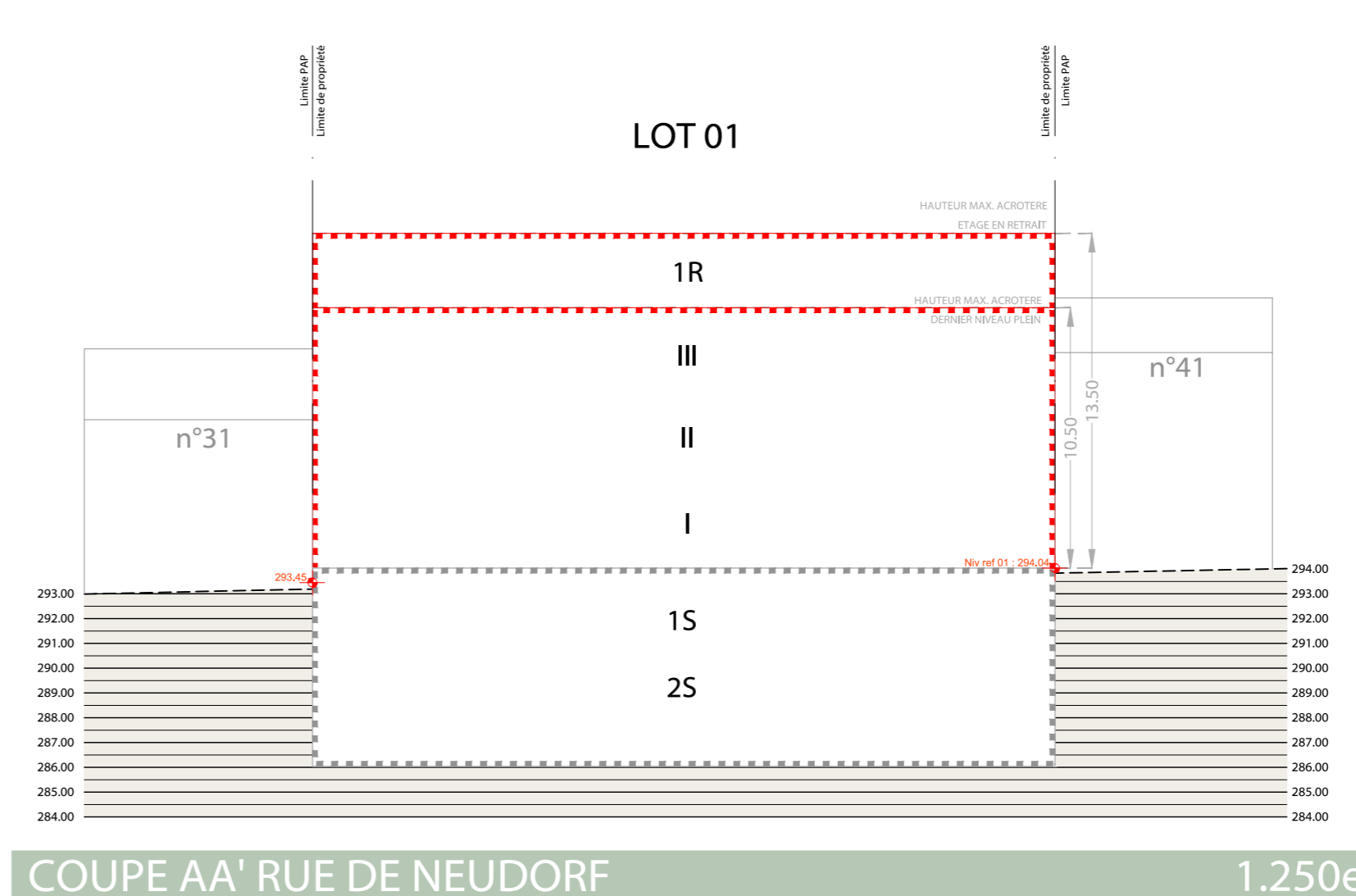
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER 1.250e

LOT 01		5.09	
-	509.00	-	1950.00
509.00	1-mb	1-c	20-c
tp	ha-10.50 ha-13.50	-	III+1R+2S

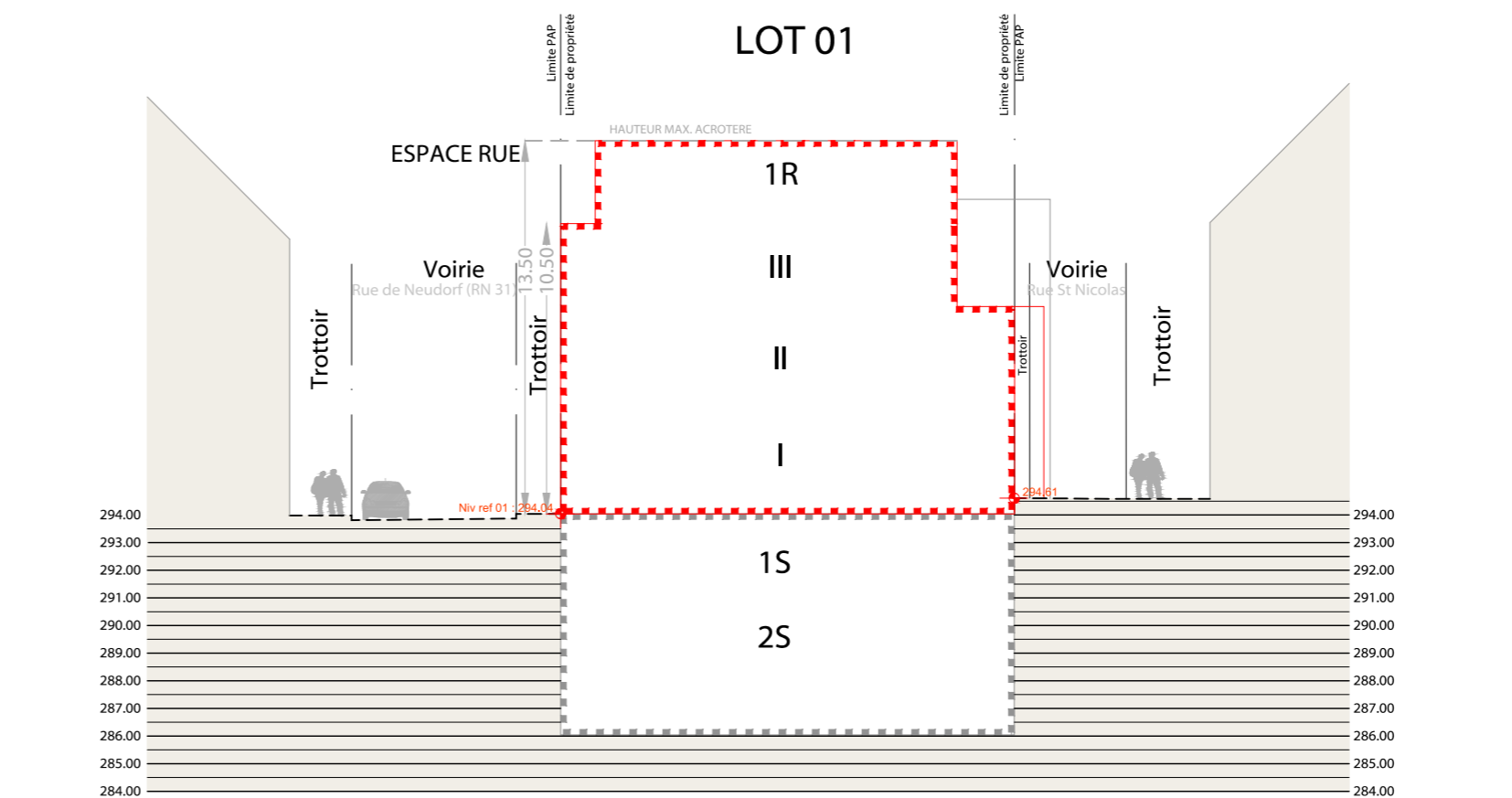
DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

**SURFACE BRUTE : 5.09 ares**  
 SURFACE NETTE : 5.09 ares  
 SURFACE PRIVEE PUBLIQUE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 0 ares  
 SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 0 ares soit +/- 0.00%  
 DENSITE : 392.9log/ha

SURFACES 1.250e



COUPE AA' RUE DE NEUDORF 1.250e



COUPE BB' 1.250e

Représentations

- LOT 00 / 0.00 ar : indication numéro lot et surface
- 5.00 : dimensionnement des immeubles
- ← 5.00 : reculs des immeubles
- △ E-E' : indication des coupes
- ⊕ : point de repère
- ▨ : batiments existants
- ⦿ : lampadaire existant

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
min	max	min	max
surface d'emprise au sol [m²]		surface constructible brute [m²]	
surface de scellement du sol [m²]		type et nombre de logements	
type de toiture		nombre de niveaux	
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

- ▭ délimitation du PAP
- ▭ délimitation des différentes zones du PAG

**Courbes de niveau**

- terrain existant
- terrain remodelé

**Nombre de niveaux**

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1, 2...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2...S nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur des constructions**

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

**Types, dispositions et nombre des constructions**

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

**Types et nombre de logements**

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

**Forme des toitures**

- tp toiture plate
- tx (y%-%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

**Gabarit des immeubles (plan / coupes)**

- ▭ alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- ▭ limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- ▭ alignement obligatoire pour dépendances
- ▭ limites de surfaces constructibles pour dépendances
- ▭ limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- ▭ limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Délimitation des lots / îlots**

- ▭ lot projeté
- ▭ lot existant
- ▭ terrains cédés au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions**

- min x% : pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% / y% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- y% : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

- ▭ espace vert privé
- ▭ espace vert public
- ▭ aire de jeux ouverte au public
- ▭ espace extérieur pouvant être scellé
- ▭ voie de circulation motorisée
- ▭ espace pouvant être dédié au stationnement
- ▭ chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- ▭ voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murets**

- ⊙ arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- ⊙ haie projetée / haie à conserver
- ▭ muret projeté / muret à conserver

**Servitudes**

- ▭ servitude de type urbanistique
- ▭ servitude écologique
- ▭ servitude de passage

**Infrastructures techniques**

- ▭ rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- ▭ canalisation pour eaux pluviales
- ▭ canalisation pour eaux usées
- ▭ fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE OFFICIELLE

MAITRE DE L'OUVRAGE : MEL IMMO LUX  
 2-4 rue du Nord  
 L-2229 Luxembourg

PROJET : **Projet d'Aménagement Particulier à Esch-sur-Alzette**

ECHELLE : 1 / 250 e    DESSINE : MM    CONTROLE : PA    DATE : 12 DECEMBRE 2018